



Le Vice-Président

**Monsieur Xavier BARTOSZEK**  
Maire  
Hôtel de Ville  
6 rue Henri Barbusse  
59580 ANICHE

Lille, le **15 JUIL. 2023**

Monsieur le Maire,

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions.

Conformément aux articles L.132-7 et L 132-11 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié au Département le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de votre commune.

Après étude de votre dossier, il s'avère que cette procédure ne porte pas atteinte aux prescriptions du Département en matière d'aménagement.

Je vous remercie de me transmettre un dossier dématérialisé relatif à cette procédure quand celle-ci aura été approuvée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération distinguée.

**Nicolas SIEGLER**  
Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire  
et du Canal Seine-Nord Europe

Ref : N° DTT-RUH 20230079, Direction Territoires et Transitions, manon.camus@lenord.fr , Tél. : 03.59.73.56.75